

Objet: Convention pour l'accueil du public scolaire - 2022_054

Séance du mardi 13 décembre 2022

Membres en exercice : 14

Présents : 13

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: 09 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Stephanie GAILLARD

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOLAT

Représentés:

09/12/2022

Absents: Christelle CHAUVET

Monsieur le Maire donne lecture pour modification de la convention pour l'accueil du public scolaire à la médiathèque à intervenir entre le collège Henri Mondor et la commune de Saint Cernin.

Il s'agirait essentiellement de modifier les critères concernant les prêts des documents et ou fond de la Ludothèque. En effet, jusqu'à présent il était prévu le prêt des livres. Nous rajoutons le prêt des jeux, DVD et CD.

Après délibérations, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'accueil du public scolaire à intervenir entre la mairie et le collège Henri Mondor, jointe à la présente.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 14/12/2022
et publication ou notification du

Le Maire,
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,
S. Gaillard